NDA 2012
Nicolas Dupont-Aignan
Député de l'Essonne
Maire d'Yerres

REÇU LE 19 AVR. 2012

Le 16 avril 2012

COLLECTIF PAYSAGE(S)

C/o FNCAUE

108-110, rue de Saint Maur

75011 PARIS

Mesdames, Messieurs,

C'est avec la plus grande attention que j'ai pris connaissance de votre lettre du 28 mars, concernant les Paysages de France.

S'il n'appartient pas, je le crois, au Président de la République d'entrer dans le détail de toutes les actions à mener – qui seront du ressort du gouvernement – , il doit en revanche être le garant que de réels efforts soient mis en œuvre pour l'aménagement du territoire. A cet égard, je tiens à vous faire part des éléments de réponse suivants.

Tout d'abord je tiens à souligner ce que beaucoup ont hélas oublié : l'aménagement du territoire n'est pas seulement une politique originale propre à notre pays, c'est une action majeure, indissociable de l'être national en construction et en devenir perpétuels qu'est la France. L'identité française est avant tout politique, elle consiste en la réalisation d'un projet d'intérêt général, voire universel, transcendant des espaces géoculturels disparates. De même que le français cimente les citoyens, la politique d'aménagement du territoire, qui remonte au moins à nos rois (pensez à Colbert), façonne et organise le pays physique, permet les conditions concrètes de l'égalité des citoyens devant la sécurité des personnes et des biens, l'accès aux richesses, à la mobilité, à la culture, à la modernisation technique, au savoir,... bref au service public et au Progrès.

La protection de nos paysages, de nos territoires et de leurs spécificités devant les décisions inadaptées de la lointaine commission de Bruxelles est un axe central de mon projet gaulliste. La politique des régions de l'Union européenne est d'inspiration fédératrice allemande et anglo-saxonne, en totale contradiction avec l'histoire et les réalités de notre pays. Elle cherche à casser toute intervention de l'Etat, et sape en profondeur la cohérence nationale de l'aménagement du territoire en France. Elle s'est progressivement attribué des pouvoirs exorbitants où elle prétend régenter et uniformiser au mépris du principe fondamental qui est censé la régir : la subsidiarité, c'est-à-dire l'exercice du pouvoir de décision là où il est le plus approprié, ce qui doit en toute raison conduire à sa restitution au niveau national et local. En outre, sa logique comptable et malthusienne inspirée par le Pacte de stabilité européen, qui ne cesse actuellement de se durcir, met gravement en danger notre tissu social et économique. C'est bel et bien la République, et à travers elle l'Etat-Nation lui-même, colonne vertébrale et bras armé de notre pays au fil des siècles, qui est aujourd'hui en danger de mort.

55, rue de Concy
91330 Yerres
Tél. 01 69 49 17 37
courrier@nda2012.fr

La réforme de la décentralisation en France avait pour objectif de permettre une gouvernance plus efficace des territoires en les rapprochant des citoyens. Mais une série de réformes inabouties et contradictoires ont conduit à une mille-feuille territoriale inefficace et coûteuse. Fort de ce constat, le gouvernement proposa une grande réforme territoriale. Elle visait avant tout à favoriser les régions dans une optique européiste et mondialiste, supprimant un échelon territorial et réduisant le nombre d'élus. Toutefois, elle est tout juste parvenue à éloigner le citoyen des décideurs locaux et à complexifier notre organisation territoriale. Son échec est le signal qu'il faut donner un nouveau souffle à la décentralisation, et renouer avec son esprit originel.

Il importe ainsi de rompre avec cette volonté idéologique tant répandu dans le milieu politique français d'adapter nos territoires à la mondialisation. Il nous faut au contraire donner plus de pouvoir aux citoyens, responsabiliser les élus, et ainsi obtenir de une meilleure efficacité des politiques publiques et une gestion budgétaire plus transparente et plus saine. Je proposerai donc de réaffirmer le rôle central de la commune et du département dans l'organisation territorial de notre pays, et de maintenir la commune comme cellule démocratique de base de l'organisation du territoire avec une garantie de son autonomie financière.

De plus, j'ai toujours considéré que l'obligation préfectorale pour toute commune de se regrouper en intercommunalité est une mesure d'un autoritarisme d'un autre âge. Je suis partisan de sa suppression afin de privilégier l'achèvement déjà très avancé de la carte intercommunale par des incitations financières et, surtout, autour de projets et d'objectifs structurants pour les communes et leurs habitants. La réforme territoriale est imprégnée par l'idée du "big is beautiful", où la concentration des pouvoirs, des ressources, et des compétences au sein d'organisations territoriales plus vastes doit permettre une plus grande efficacité de l'action publique et ainsi réduire les dépenses publiques. Toutefois, le rapport de la Cour des comptes montre que le développement de structures territoriales plus vastes n'a pas eu les effets budgétaires escomptés. Le développement des intercommunalités n'a que peu agi sur la mutualisation des moyens entre les communes membres et les EPCI, chaque échelon étant tenté de développer une administration et différents services. Cette réforme est un échec, et je m'engage à donner un nouveau souffle à la décentralisation française.

C'est dans ces grandes lignes d'action que je compte inscrire la politique des paysages que vous appelez de vos vœux, au principe de laquelle j'adhère tout à fait et dont je partage la plupart des objectifs.

Espérant avoir répondu à votre interrogation et vous remerciant de votre intérêt, je vous prie de croire, mesdames, Messieurs, à l'assurance de toute ma considération.

Nicolas Dupont-Aignan

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Candidat à la présidence de la République
Député de l'Essonne – Maire d'Yerres